



PROCES VERBAL

**COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS
2014-2020 ET 2021-2027**

22 JUIN 2023



La séance est ouverte à 14 heures 08.

M. François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, et en particulier aux autorités présentes pour échanger sur la mise en œuvre des fonds européens représentés par Mme Harraudeau et M. Van Raek. Leur présence est précieuse, puisqu'elle atteste de l'importance donnée au travail des acteurs sur la mise en œuvre concrète des fonds européens en région Centre-Val de Loire, mis au service de la compréhension de l'appropriation des valeurs de la politique européenne.

La diversité des acteurs que constitue le Comité de suivi des fonds européens a la responsabilité de suivre l'exécution des programmes opérationnels, et réaffirme, s'il le faut, la pleine appropriation des valeurs de l'Europe, lesquelles portent à la fois sur le développement territorial, la transition écologique, la cohésion sociale, la réindustrialisation, etc. Dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2024, les discussions se sont concentrées autour de thématiques européennes essentielles, dans un contexte d'optimisation de l'argent public d'une part, mais aussi dans une volonté de faire converger les moyens autour d'objectifs communs d'autre part. Pour répondre aux enjeux cités plus avant, il a donc été convenu de renforcer le partenariat avec l'Europe dès 2024, ce qui se traduira notamment par une plus grande présence à Bruxelles.

S'agissant des travaux du Comité de suivi des fonds européens, un point portera sur la révision de la maquette financière du Programme 2021-2027. Sur ce sujet, il convient de souligner que l'optimisation de la consommation des crédits sera prise en compte pour la clôture du programme opérationnel précédent. La compréhension des mécanismes en est d'ailleurs essentielle pour favoriser les espaces de dialogue pour faire en sorte que les porteurs de projets puissent se manifester auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire. À ce titre, des Maisons de la Région ont été mises en place dans chacun des départements, associées à des correspondants spécialisés sur les dispositifs européens, afin de renforcer la proximité de l'Europe avec les porteurs de projets.

M. Choumert rejoint la séance à 14 heures 14.

M. CHOUMERT, Secrétaire général adjoint chargé des politiques publiques, Conseil régional du Centre-Val de Loire, rappelle que le travail mené conjointement entre le Conseil régional et l'État implique de trouver une articulation adéquate entre les crédits régionaux et nationaux, les financements publics ou encore les fonds européens pour faire émerger des projets dans les territoires. Ainsi, la révision de la maquette financière du Programme 2021-2027 porte notamment le projet (*inaudible*)*, inscrit au contrat de plan entre la Région et l'État, qui montre la forte articulation entre les financements européens, ceux du Conseil régional et ceux de l'État, et traduit la capacité d'adaptation et d'ingénierie des financements pour accompagner les porteurs de projets.

Mme Héloïse HARRAUDEAU, Responsable de programme, Commission européenne, ajoute que cette réunion sera l'occasion de s'attarder sur la mise en œuvre des programmes, dont la clôture est proche, mais également de faire un point sur la mise en œuvre du FSE ainsi que du FEDER. Les perspectives de programmation sur le Programme sont favorables, avec une remontée des dépenses très satisfaisante. Ainsi, cette réunion permettra d'échanger sur l'avancée des opérations sur les différents axes, mais aussi de revenir sur la manière dont les crédits ont été réinventés, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire. Le Comité de suivi des fonds européens sera également amené à discuter des enquêtes relatives à la mise en œuvre des fonds, dont le résumé citoyen qui accompagne le rapport annuel témoigne de sa qualité et des résultats concrets pour les bénéficiaires.

M. Alain VAN RAEK, Administrateur principal, Commission européenne, propose de faire un point sur les perspectives de la fin du Programme 2014-2020, qui révèlent une situation favorable en Centre-Val de Loire, dont le taux d'exécution est supérieur à la moyenne française, qui est elle-même en dessous de la moyenne européenne, en particulier pour le FEDER. Sur ce point, il convient de souligner que 13 États membres, dont la France, ont demandé la prolongation de la date de clôture à la Commission européenne, qui n'a pas répondu favorablement à cette requête. Toutefois, des provisions ont été identifiées, et, allant dans le sens des demandes françaises visant à mieux consommer les fonds disponibles au titre des années 2014-2020.



Pour 2021-2027, les programmes ne sont plus traités en fonction de la richesse du pays, mais en fonction de celle de ses régions. En France, toutes les régions sauf l'Île-de-France et le Rhône-Alpes sont considérées comme étant « en transition », c'est-à-dire qu'elles n'atteignent pas plus de 70 % des deux objectifs du Programme 2021-2027. Les régions en transition bénéficieront également d'un taux de co-financement de 60 %, contre 40 % pour les régions Île-de-France et Rhône-Alpes.

Par ailleurs, il convient de souligner que le Programme 2021-2027 est partiellement multi-régional en ce qu'il intègre les POI à l'intérieur des programmes régionaux en conservant la dotation budgétaire et la couverture régionale. Il se veut être au service des politiques publiques de l'Union européenne, avec des enjeux autour de la cohésion, de la croissance durable et de l'emploi, mais aussi au service des territoires grâce à des actions émanant de la politique publique pour y amener des porteurs de projets. À ce sujet, même si les investissements du FSE et du FEDER sont faibles, ils permettent parfois de compléter les budgets permettant de concrétiser des projets. Pour rappel, l'autorité de gestion a la possibilité de financer des projets de manière plus ou moins importante en fonction de leur pertinence sur l'action européenne, en lien avec d'autres politiques (pacte « Vert », socle des droits sociaux, politique de recherche créatrice d'emploi et d'activité dans les régions, etc.). Pour rappel, le FEDER suit une politique d'investissement avec une logique d'intervention, et il est d'ailleurs l'un des seuls outils européens d'investissement. Ceci implique des actions sur les territoires qui ont, de fait, une obligation de résultat.

L'objectif 5 intitulé « L'Europe auprès des citoyens » permet de soutenir des actions de tourisme ou de culture, par exemple, à condition qu'il soit adossé à une véritable stratégie, avec une forte implication des acteurs locaux. Cet objectif, par ailleurs, ne prévoit pas de conditions favorisantes, aussi il ne contribue pas à la concentration thématique évoquée ci-avant. Il ne doit pas, pour autant, être considéré comme un objectif « poubelle », car il se veut pérenne au-delà du Programme 2021-2027. Ceci amène la question du futur de la politique de cohésion. En effet, en 2023, un groupe de travail de haut niveau a été constitué pour re-penser cette politique, mais, surtout, pour amener des pistes de réflexion en faveur du changement. Ce changement, notamment, doit induire une prise en compte de la diversité territoriale encore plus importante, sans oublier la dimension urbaine ou non urbaine, en particulier pour les zones en transition industrielle. La question qui se pose également est de savoir s'il ne faudrait pas également différencier les instruments relatifs à la politique de cohésion, mais, surtout, si celle-ci continuera à être investie dans toutes les régions des États membres. Pour ce faire, les acteurs locaux sont invités à se faire entendre pour faire part de leurs priorités pour les programmes futurs.

Mme Héloïse HARRAUDEAU, Responsable de programme, Commission européenne, précise que la possibilité d'une extension du Programme 2014-2020 a été débattue avec les équipes de la Région Centre-Val de Loire compte tenu des remontées de dépenses, mais celle-ci n'est pas acquise. En effet, si les remontées de dépenses sont favorables, la clôture imposera de conserver le même rythme pour ne pas aboutir à une sous-consommation des crédits, ce qui serait regrettable pour la Région Centre-Val de Loire.

M. François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, remercie les intervenants pour leurs interventions.

I. FEDER-FSE : État d'avancement des programmes européens 2014-2020 et du PON FSE/IEJ (Région et État)

Mme Sandrine ROUDAUT, Directrice adjointe « Autorité de gestion des fonds européens », Conseil régional du Centre-Val de Loire propose de présenter un point d'avancement sur le programme FSE-IEJ, qui présente un bon état de consommation, de programmation et de certification des crédits. Il représente 252 millions d'euros investis sur le territoire, avec un niveau de programmation global à 106 % et un taux de paiement effectif aux porteurs de projets de 67 % à fin mai 2023, ce qui place la Région Centre-Val de Loire au-dessus des moyennes françaises et européennes. À ce titre, il convient de remercier les gestionnaires et les instructeurs qui travaillent dans des conditions parfois peu évidentes compte tenu de la lourdeur administrative, en particulier pour la collecte des justificatifs.

Dans le détail, les axes présentent les résultats suivants :

- **Axe 1 – « Une société de la connaissance »** : 64 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 107 % pour une réalisation à 73 %,
- **Axe 2 – « Une société porteuse d’emplois »** : 32 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 122 % pour une réalisation à 70 %,
- **Axe 3 – « Une société numérique (infrastructures, usages et mutualisations) »** : 30 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 102 % pour une réalisation à 72 %,
- **Axe 4 – « La transition vers une économie à faible teneur en carbone »** : 42 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 89 % pour une réalisation à 47 %,
- **Axe 5 – « La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés »** : 10 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 99 % pour une réalisation à 49 %,
- **Axe 6 – « Une société apprenante et inclusive »** : 44 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 124 % pour une réalisation à 47 %,
- **Axe 7 – « Accompagner les jeunes vers l’emploi »** : 33 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 127 % pour une réalisation à 84 %,
- **« REACT-EU »** : 90 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 100 % pour une réalisation à 53 %,
- **PO « Accroître la résilience des territoires au risque d’inondation »** : 7 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 106 % pour une réalisation à 54 %,
- **PO « Préservation de la biodiversité et développement d’une offre touristique »** : 25 millions d’euros ont été maquetés, avec une programmation à 109 % pour une réalisation à 71 %.

En conclusion, le Programme 2014-2020 a permis de financer plus de 2 500 projets, dont 575 pour le FSE et 1 251 pour le FEDER, avec une moyenne de 246 000 euros par projet. À noter que des sessions de formation ont été animées pour accompagner aussi bien les porteurs de projets que les partenaires pour solliciter les fonds européens et apprendre à les gérer afin que la demande de solde se déroule dans les meilleures conditions possibles.

II. Présentation des modifications de la maquette financière du programme Centre-Val de Loire interrégional Loire FEDER-FSE+ et du PON FSE+ 2021-2027

M. Denis LOZE, Chef de service adjoint « Programmation des fonds européens », Conseil régional du Centre-Val de Loire, indique que la modification de la maquette financière du Programme 2021-2027 vise à permettre aux établissements d’enseignement (collège, lycée, enseignement supérieur) de la Région Centre-Val de Loire d’accéder à un réseau de fibre optique sécurisé et performant pour faciliter les échanges, de favoriser l’accès des données et d’en assurer la sécurisation. Ce projet, intitulé « ReCOR », est porté par le GIP Recia. Il s’agit de louer l’accès à un réseau de fibre optique public et de développer une architecture pour créer un réseau extranet accessible aux établissements d’enseignement.

Pour rappel, ce projet a été financé au titre du programme « REACT-UE » à hauteur de 10,5 millions d’euros, néanmoins, la création d’un réseau extranet ne pourra pas être traitée sur le Programme 2014-2020. Par conséquent, une partie du budget devra être reportée sur le programme suivant, ce qui permettra également de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les établissements d’enseignement supérieur visant à élargir le périmètre du projet « ReCOR ». Le budget est désormais porté à 4,2 millions d’euros, contre 2,7 millions d’euros initialement budgétés, aussi la modification de la maquette financière du Programme 2021-2027 concerne la ponction de 1,5 million d’euros sur l’action 1 et de 1,6 million d’euros sur l’action 6 pour abonder l’action 5 dans laquelle s’inscrit le projet « ReCOR ».

M. Rémi CHAMBRIER, Directeur Europe et International, Conseil régional du Centre-Val de Loire, précise qu'une modification du montant financier d'une ou de plusieurs actions a nécessairement des impacts sur le programme. Ces modifications telles que présentées feront l'objet d'une formalisation en septembre 2023 en vue de la validation par la Commission européenne. En outre, pour le Programme 2021-2027, des modifications vont également intervenir pour les catégories d'intervention prévues par la réglementation européenne (règlement 2021-1060) qui, elles-mêmes, déclinent des domaines d'intervention qui permettent à la Commission européenne d'identifier où les crédits sont dépensés. Pour l'action 5, il est donc prévu d'augmenter le montant du domaine d'intervention 036, impliquant, de fait, une réduction pour les actions 1 et 6. Ces flux n'auront toutefois aucun impact sur le montant total de la maquette financière du Programme 2021-2027.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les opérations co-financées par les fonds européens ou les dispositifs d'intervention se voient toutes adresser des indicateurs de réalisation et de résultat. La modification de la maquette financière du Programme 2021-2027 porte donc sur les indicateurs intitulés « Entreprises bénéficiant d'un soutien » et « Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier » de l'action 1, qui verront leur cible réduite d'une unité. En conséquence, 23 entreprises seront financées, et non plus 24. En revanche, il n'y a aucune modification pour les indicateurs des actions 5 et 6, car ils ne sont pas calculés mathématiquement, mais selon une revue de projets. À noter que la modification de la maquette financière du Programme 2021-2027 qui interviendra en septembre 2023 sera également l'occasion d'intégrer les contributions privées dans le plan de financement du Programme qui n'avaient pas été estimées lors de son élaboration, elles-mêmes étant calculées sur la base des régimes d'aide d'État potentiels.

M. Bonneau quitte la séance à 15 heures 27.

III. Présentation des modifications des documents de mise en œuvre (DOMO) 2014-2020 et 2021-2027

M. Denis LOZE, Chef de service adjoint « Programmation des fonds européens », Conseil régional du Centre-Val de Loire, souligne qu'en dépit du lancement du Programme 2021-2027, des modifications sont déjà envisagées. En effet, dans le cadre de la clôture du programme précédent, les équipes sont actuellement confrontées à des spécificités sur certains projets ou à des questionnements qui n'avaient pas été envisagés. À ce titre, il convient d'informer de l'ouverture du portail des aides, 70 dossiers ayant déjà été déposés pour le Programme 2021-2027.

Pour le programme 2014-2020, l'une des modifications porte notamment sur les critères de sélection de l'action 18 (démonstrateurs ENR). Pour rappel, dans le cadre du Programme 2014-2021, la finalisation des opérations avait été imposée au 30 juin 2022 pour des questions de correspondance avec un appel d'offres piloté par l'ADEME, mais surtout pour accélérer la programmation pour optimiser les crédits avant la clôture. Or, durant la période de transition entre les deux programmes, des projets pouvant être portés par le Programme 2024-2020 ont été identifiés. En conséquence, il est proposé de supprimer la date butoir afin d'optimiser la consommation de la maquette et finaliser l'instruction d'une petite dizaine de dossiers supplémentaires. À noter que cette proposition fera l'objet d'une consultation écrite auprès du partenariat.

Pour le Programme 2021-2027, l'action 8 concerne le renforcement de capacités de production des entreprises, l'industrialisation des innovations et la diversification des productions visant à financer des investissements pour des TPE/PME. La modification porte sur la suppression des dépenses dites « inéligibles » en ne faisant référence qu'aux dépenses éligibles, à savoir les investissements concourant à la production.

M. Tony ANDRÉ, Directeur régional, Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure et Loir, demande si l'action 8 est en lien avec le financement de tiers lieux numériques.

M. Denis LOZE, Chef de service adjoint « Programmation des fonds européens », Conseil régional du Centre-Val de Loire, répond négativement, précisant que les tiers-lieux numériques feront l'objet d'appels à projets pour des opérations de dimensionnement plus réduit pour un public davantage diversifié.

Par ailleurs, dans le cadre d'une nouvelle action au Programme 2021-2027 pour le financement d'incubateurs dans les territoires, des remontées de projets font apparaître des montages juridiques pour lesquels les opérations sont portées par des SCI. Après vérification, celles-ci sont bien éligibles et doivent donc être ajoutées au texte du Programme 2021-2027 au titre des bénéficiaires éligibles.

Ensuite, l'action 14 destinée à l'accompagnement des entreprises portant un projet de transition écologique devait, pour mémoire, être portée par la Région Centre-Val de Loire qui devait sélectionner des opérateurs par voie de marché ou *via* un appel à manifestation d'intérêt. Or, depuis le lancement du Programme 2021-2027, cette solution a été abandonnée, c'est pourquoi les opérateurs vont désormais directement pouvoir solliciter l'autorité de gestion pour le financement. En tout état de cause, l'action 14 ne pourra pas être mobilisée au fil de l'eau, ou *via* appel à manifestation d'intérêt.

Enfin, concernant les actions 16 et 17 (rénovation énergétique des bâtiments tertiaires/des logements sociaux), suite à un échange avec les potentiels bénéficiaires, il est apparu nécessaire de préciser le type d'audit qui était attendu pour l'instruction du dossier. Des précisions sont également attendues en ce qui concerne la notion de « travaux induits ». Ces précisions sont apportées dans les fiches concernées.

M. Tony ANDRÉ, Directeur régional, Chambre des métiers et de l'artisanat d'Eure et Loir, souhaite savoir si les chambres des métiers et de l'artisanat sont ciblées par les actions 16 et 17 compte tenu de l'importance de leur parc immobilier impliquant la réalisation d'un audit énergétique pour le dépôt des dossiers.

M. Denis LOZE, Chef de service adjoint « Programmation des fonds européens », Conseil régional du Centre-Val de Loire, indique que les actions 16 et 17 concernent la rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires pour financer des travaux qui concourent directement à la performance énergétique. Les chambres des métiers sont des bénéficiaires éligibles à l'action 17. Ensuite, pour évaluer le respect des critères, un audit énergétique doit être déposé au dossier, dont la nature a été précisée et est intégrée au DOMO 2021-2027.

Il convient de noter que les modifications aux programmes ne sont pas unilatérales, mais fruit d'un échange avec les porteurs de projet pour une meilleure définition du contenu des actions.

IV. État d'avancement du programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

M. Philippe RAUX, Chef du service « Europe », DREETS Centre-Val de Loire, informe que l'intégralité des fonds du programme « REACT-UE » a été programmée en 2022, l'idée étant de pouvoir réaliser des bilans avec les CSF et de participer à l'appel de fonds de fin d'année pour remonter les dépenses le plus vite possible. Pour information, la dotation du programme « REACT-UE » en Région Centre-Val de Loire, côté État, s'élevait à 3,5 millions d'euros, et 1,4 million d'euros supplémentaires ont été accordés pour répondre aux besoins des conseils départementaux. De plus, pour le programme FSE+ 2014-2020 et sur le programme « REACT-UE », l'intégralité des dossiers passera à l'appel de fonds prévu en octobre 2023 afin que la Coordination ministérielle de coordination des contrôles puisse lancer les campagnes d'audits qui se dérouleront en 2024.



Du côté de la DREETS, en dehors des organismes intermédiaires, deux bilans n'ont pas été déposés, deux bilans sont en création et huit CSF sont en cours, c'est pourquoi il n'y aura aucune difficulté pour clôturer le programme FSE+ 2014-2021. En matière de dotation financière et de programmation, la DREETS bénéficiait d'une maquette de 64 millions d'euros comprenant les programmes FSE+ et IEJ. Au total, 76 millions d'euros ont été programmés, soit 120 %, pour une réalisation nette à 101 % à fin mai 2023. Il est projeté de clôturer avec une réalisation nette à 105 % pour le périmètre de la Région Centre-Val de Loire. Du reste, 97 % des bilans ont été rendus, 89 % des CSF ont été réalisés et le niveau de certification s'établit à 87 %. Concernant les organismes intermédiaires, 2 bilans n'ont pas été déposés, 16 bilans sont en création et 12 CFS sont en cours, soit 38 dossiers qui se répartissent sur six opérateurs pour une moyenne de cinq dossiers par opérateur. Néanmoins, la DREETS n'a pas identifié de difficulté pour liquider les CSF en cours pour les organismes intermédiaires. Enfin, le programme IEJ de la Région Centre-Val de Loire a été clôturé, et l'intégralité des dossiers a été certifiée et tous les fonds ont été programmés.

Dans le cadre du programme FSE+ 2021-2027, dont la dotation globale est de 4 milliards d'euros, un tiers des crédits est géré sur les dispositifs nationaux par la DGEFP, le reste étant déconcentré. À ce titre, la Région Centre-Val de Loire bénéficie de 57 millions d'euros, soit une réduction de 11,4 % des fonds par rapport au programme précédent. Malgré cette réfaction, l'insertion socio-professionnelle et l'inclusion sociale étant des dispositifs importants pour lesquels l'État souhaite continuer à développer des actions sur les territoires, la dotation des conseils départementaux et des organismes intermédiaires a été maintenue. Il est à noter que 2 % du programme 2021-2027 ont été programmés pour 62 millions d'euros, essentiellement pour les organismes intermédiaires, et la Région Centre-Val de Loire fait partie des cinq régions les plus dynamiques, avec une programmation qui s'établit à 5 % pour 2021-2027, avec quatre intermédiaires sur six. Pour rappel, ces derniers pèsent pour près de 65 % de la maquette financière du programme FSE+ 2021-2027. Du côté de l'État, les appels à projets pour le décrochage scolaire et les dispositifs autour des jeunes ont été lancés et les demandes sont en cours d'instruction, pour un total de 23 % de la maquette financière. En conséquence, d'ici fin 2023, environ 45 % de la maquette financière de la Région Centre-Val de Loire devrait être programmée sur les dossiers tri-annuels 2023-2025.

Mme Sandrine ROUDAUT, Directrice adjointe « Autorité de gestion des fonds européens », Conseil régional du Centre-Val de Loire rappelle que, dans le cadre du programme FSE+, l'État et les régions se répartissent les compétences. Ainsi, la Région Centre-Val de Loire va financer les éléments relevant de la promotion de l'économie sociale et solidaire, conformément à l'axe 5, pour un total de 14 millions d'euros. De plus, l'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise, inscrit au programme FSE+ 2014-2020, sera reconduit pour le programme suivant. Parmi les actions importantes qui seront prises en charge par la Région Centre-Val de Loire figurent également des priorités autour de l'orientation, de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la modernisation et de la territorialisation de l'appareil de formation et de la GEPCT. À noter, également, un axe concernant le vieillissement et le maintien de l'autonomie. Au total, la Région Centre-Val de Loire bénéficie de 99 millions d'euros au titre du programme FSE+.

Il convient de souligner que l'État et la Région Centre-Val de Loire ne financent pas le même type d'action, c'est pourquoi les lignes de partage ont fait l'objet d'une validation dès 2022, signe de la qualité du partenariat entre ces deux acteurs.

M. Philippe RAUX, Chef du service « Europe », DREETS Centre-Val de Loire, précise que, dans le cadre de ce partenariat, l'État a conservé plusieurs compétences, dont l'accompagnement vers l'emploi, l'égalité professionnelle, la lutte contre les disséminations, les violences faites aux femmes, la GEPC, l'accompagnement des entreprises, l'expérimentation en matière d'innovation sociétale, l'amélioration des conditions de travail, les problématiques de décrochage scolaire, l'innovation pédagogique, l'inclusion sociale, l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, l'aide à la privation matérielle et les jeunes de moins de 30 ans.

Mme Sandrine ROUDAUT présente les montants dédiés aux différents axes dans le cadre du programme FSE+ 2021-2027, qui s'élève à 410 millions d'euros :

- **Axe 1 – « Recherche, développement, innovation, compétitivité des entreprises et numérisation »** : 113 millions d'euros,
- **Axe 2 – « Connectivité numérique »** : 15 millions d'euros,
- **Axe 3 – « Transition énergétique et écologique »** : 85 millions d'euros,
- **Axe 4 – « Mobilité urbaine durable »** : 18 millions d'euros,
- **Axe 5 – « Emploi, orientation, formation, économie sociale et solidaire »** : 99 millions d'euros,
- **Axe 6 – « Approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires »** : 35 millions d'euros,
- **Axe 7 – « Soutenir les actions interrégionales du bassin de la Loire »** : 32 millions d'euros.

Dans le cadre du programme FSE+ 2021-2027, la Région Centre-Val de Loire a lancé une série d'initiatives de communication (webinaires thématiques, sessions de formation, refonte du site Internet, etc.) pour apporter la plus grande pédagogie dans l'information aux porteurs de projets, qui sont plus de 70 à avoir déposé un projet sur le portail des aides à fin mai 2023. La Région Centre-Val de Loire a pour objectifs d'en programmer au moins 40 pour la fin de l'année 2023.

V. Conclusion

Mme Héloïse HARRAUDEAU, Responsable de programme, Commission européenne, se réjouit de l'état d'avancement du Programme 2021-2027 pour la Région Centre-Val de Loire, et encourage l'ensemble des porteurs de projets à aller au contact du Comité de gestion pour faire part de leurs remarques ou de leurs interrogations.

M. Alain VAN RAEK, Administrateur principal, Commission européenne, à son tour, en appelle au plus grand optimiste pour la poursuite des travaux engagés dans le cadre du Programme 2014-2020.

M. Rémi CHAMBRIER, Directeur Europe et International, Conseil régional du Centre-Val de Loire, remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 16 heures 08.